Procès-verbal de la 46e assemblée générale de la SSTCC

Date :	4 mars 2023
Heure :	10 h – 11 h 45
Lieu :	Arte, Konferenzzentrum AG, Olten
Rédactrice :	Chantal Engel

Participant·e·s : Ackermann Sarah, Avram Alessandra, Binz Simon, Haldimann Claude, Hänni Laurence, Hüsler Sophie, Kleinsmiede Renate, Kronenberg Petra, Köstner Angelika, Limacher Bernhard, Peter Florian, Pracejus Lars, Rauch Valentina, Reber Carmen, Rothe Tania, Schnidrig Ayesha, Sigrist Remo, Stahl Jutta, Tholen Sven, Tschuy Sara, Zeiter Mirjam

Excusé·e·s : Aebischer Lucia, Aufrère Laurence, Balmer Katharina, Bantel David, Bajnoczy Mary, Berthoud Andrea, Bieri Hedwig, Blank Christina, Brezinka Veronika, Burkhadt Monique, Buchli Cathrin, Cavelti Marialuisa, Desch Erica, Cetrefli Martina, Di Stefano Giuseppe, Diethelm Walter, Finot Sophie, Furrer Kathrin, Harbauer Gregor, Hatz Rosa, Hausammann Nadia, Heim Patrizia, Hochuli Katharina, Jost Urs, Jungo Eve, Kaiser Nora, Karajan Rita, Kasteler Martina, Kellenberger Kaspar, Krexa Benjamin, Kunz Lorenz, Meier Barbara, Messerli Nadine, Meuwly Nathalie, Molnar Katja, Ribolla Vanessa, Rickenbacher Bruno, Ruckstuhl Lorenz, Rusterholz Süsette, Sartorius Annina, Schärer Arlette, Scheidegger Gabriela, Scherl Cornelia, Schild Simone, Schmid Dorothee, Séchaud Avissa, Seewer Michel, Sigrist Barbara, Stoll Alexandra, Vetsch Esther, Viecelli Rahel, von Holzen Ernesta, Vugdelija Franjo, Weinstein Nadja, Wicki Sibylle, Wild Claudia, Wörthwein Karin, Wüthrich Linda, Zehnder Daniel, Zemp Andi, Zosso Gabriel

1. Bienvenue

Sophie Hüsler souhaite la bienvenue aux participant·e·s de la 46e AG de la SSTCC et présente l'ordre du jour.

2. Élection de la scrutatrice et du scrutateur

Petra Kronenberg et Remo Sigrist sont élu·e·s e comme scrutatrice et scrutateur. Les 21 membres présents sont toutes et tous doté·e·s du droit de vote.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Adoption du PV de l'AG 2022

Le PV de l'AG 2022 est adopté.

Les membres sont priés d'envoyer leurs commentaires et/ou modifications concernant le procès-verbal actuel au secrétariat, par e-mail.

5. Rapport annuel de la présidente, questions, décharge

SH présente brièvement son rapport annuel. Le rapport était et se trouve actuellement toujours sur le site Internet de la SSTCC. Il n'y a pas de questions à ce sujet. Le rapport est adopté.

6. Rapports annuels des commissions et des mandats, questions, décharge

Les rapports étaient et se trouvent actuellement toujours sur le site Internet de la SSTCC. Il n'y a pas de questions à ce sujet. Les rapports annuels sont adoptés par l'AG.

7. Sections des médecins et des psychologues

Sections des médecins

SH remercie Rene Bridel pour son engagement en tant que membre de la section des médecins au sein du comité. Il est réjouissant de voir des collègues médecins devenir membres de la SSTCC, une information qu'il ne faut pas hésiter à transmettre.

Dissoudre la section et intégrer les médecins à la section des psychologues n'est pas possible sur le plan purement juridique.

Sections des psychologues

Le comité de la SSTCC gère la section des psychologues dans le cadre de ses activités. Cette section est requise par les statuts de la SSTCC et de la FSP.

8. Comptes 2022
Rapport de révision, discussion, décharge comptes 2022

Section des psychologues
Il n'y a pas eu de mouvement financier pendant l'année 2022. Les réviseuses Nathalie Meuwly et Angelika Köstner ont examiné le bilan et le compte de résultat 2022.

L'AG approuve les comptes 2022 de la section des psychologues et octroie la décharge.

SSTCC
Les comptes de l'exercice 2022 sont présentés et peuvent encore être consultés dans l'espace réservé aux membres. Les réviseuses Nathalie Meuwly et Angelika Köstner ont examiné le bilan et le compte de résultat 2022.

L'AG approuve les comptes 2022 et octroie la décharge.

9. Motion comité/budget 2023

Motion pour la poursuite et la clôture de l'atelier stratégique « Vision future de la SSTCC/coopération au sein du comité »

Le comité soumet une motion concernant le financement pour la poursuite et la clôture de l'atelier stratégique, qui a été approuvé lors de l'AG 2022. Le comité explique ensuite le travail effectué dans le cadre de cet atelier (voir la présentation dans l'espace réservé aux membres, AG).

Il estime que les coûts s'élèveront à CHF 3 000.00.

La motion : La poursuite et clôture de l'atelier stratégique du comité « Vision future de la SSTCC/coopération au sein du comité » est approuvée par l'AG.

Dans le cadre de la discussion sur la vision future, il est question du DAS en supervision. Cette formation continue fait actuellement l'objet de changements de personnel. Sven Tholen reprendra le mandat de Claude Haldimann pour la SSTCC. Cette dernière tient à maintenir la coopération avec l'Université de Zurich.

De plus, Tania Rother soulève le fait que la SSTCC devrait s'engager plus fortement en faveur de la psychothérapie de l'enfance et de l'adolescence

(voir point 11 de l'ordre du jour). Cette requête est transmise par e-mail au comité.

Le budget complet pour l'année 2023 est présenté.

L'AG approuve le budget 2023.

Addendum :
Il est à nouveau proposé que la SSTCC refasse des dons en 2023 pour les régions touchées par des crises (Ukraine, tremblement de terre). L'AG accepte cette proposition, qui doit être intégrée ultérieurement au budget 2023.

10. Motion visant à compléter l'article 6 des statuts : La qualité de membre se perd : par décès.

Le comité souhaite ajouter « par décès » à l'article 6 des statuts.

La qualité de membre se perd :

- par démission. La démission doit être soumise par écrit trois mois avant la fin de l'année et la sortie est seulement possible pour la fin d'une année civile ;
- par radiation en cas de non-respect des obligations financières. Après deux rappels, il est octroyé un dernier délai de paiement. Si, durant ce délai, le paiement n'est pas effectué, le statut de membre est retiré. Le comité constate la perte du statut de membre et la notifie;
- par exclusion par l'AG sur proposition du comité. L'exclusion se fait alors sans indication des raisons;
- si l'adhésion a été obtenue par l'indication de données erronées ;
- par décès.

La motion visant à compléter l'article 6 des statuts est acceptée par l'AG.

11. Commission de formation continue

Carmen Reber donne un aperçu des formations continues organisées en 2022.

Dorothee Schmid a rédigé le rapport correspondant (voir espace réservé aux membres). Les formations continues continuent d'attirer de nombreuses personnes, les retours des participant·e·s demeurent globalement positifs. Chaque formatrice ou formateur peut décider individuellement s'il ou elle souhaite reproposer la même formation.

La commission de formation continue se réunit chaque année avec le comité en janvier afin de discuter ensemble sur les thèmes de formation pour l'année à venir. Chaque membre de la commission de formation continue organise en moyenne 2 formations continues. Les cours déjà proposés peuvent se dérouler également sans accompagnement.

Les formations continues en ligne feront encore partie de l'offre.

Sont souhaitées des formations continues destinées aux psychologues pour enfants et adolescents. Tania Rother se mettrait éventuellement à disposition comme membre supplémentaire (spécialisation : enfants et adolescent·e·s) de la commission de formation continue. Ce point est discuté au sein du comité.

À cette occasion, la thématique de la formation continue « Applications de la numérisation » est abordée et fait également l'objet d'un suivi.

12. Membres

Sous ce point sont présentés les certifications SSTCC, les inscriptions, les départs, les exclusions, les statistiques relatives à l'âge ainsi que l'évolution du nombre de membres.

Les nouveaux membres suivants se présentent brièvement :

- Laurence Hänni
- Lars Pracejus
- Simon Binz

Toutes les personnes actives et les commissions sont mentionnées. La présidente remercie l'ensemble des membres pour le travail effectué dans les différents domaines.

13 Démission et élection

Démission

- Aucune démission

Élections :

- **Laurence Hänn** a soumis sa candidature pour le poste au sein de la **commission de formation continue en Suisse romande**. Elle se présente aux membres présents, puis est élue par l'assemblée.

- **Mirjam Zeiter** a présenté sa candidature pour le poste au sein de la **commission de reconnaissance**. Elle se présente aux membres présents, puis est élue par l'assemblée.

- **Sara Tschuy** se présente pour le poste vacant au sein de la **commission de recours**. Elle se présente aux membres présents, puis est élue par l'assemblée.

Les membres actuels du comité et des commissions ainsi que les réviseuses sont réélu·e·s (durée du mandat : 2 ans). L'ensemble des membres sont réélus en bloc.

13. Divers

- La discussion sur la tenue d'une assemblée générale hybride est soulevée, aspect qui sera également discuté au sein du comité.
- Le congrès ACT de la DGKV (association germanophone pour une science comportementale et contextuelle) se tiendra à l'automne 2024 en Suisse. Cette information devrait figurer dans la newsletter de la SSTCC. Une coopération éventuelle devra également être discutée (www.dgkv.info). Les coordonnées correspondantes seront transmises au secrétariat.
- SH souligne à cet effet que la SSTCC emploie le tutoiement, également avec la directrice. Ce point sera rappelé dans la prochaine newsletter adressée aux membres.
- La présentation portant sur la « **Thérapie par exposition à la réalité virtuelle illustrée par l'acrophobie** », qui s'est déroulée après l'AG, se trouve dans l'espace réservé aux membres (AG). L'ensemble des membres de la SSTCC peuvent bénéficier gratuitement du logiciel présenté. Il suffit de contacter Madame Forrer (felicitas.forrer@unifr.ch) à cet égard.

14. Lieu et date de l'AG 2024

Samedi 9 mars 2024, à Fribourg